



MAIRIE DE NANTERRE

Direction de l'Aménagement
Service Urbanisme Opérationnel
et Réglementaire

ARRETE DU MAIRE

Objet : Arrêté rectificatif portant attribution des numéros de voirie pour la parcelle CR0185
PC 92050 19 T0082

LE MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2213-28, et R. 2512-6 à R. 2512-14 ;

Considérant qu'il convient d'attribuer une adresse à la nouvelle construction située sur la parcelle cadastrée CR 0185, afin d'en permettre la localisation et par conséquent la desserte ;

Considérant que l'arrêté portant attribution des numéros de voirie pour la parcelle CR0185 en date du 18/12/2023 comprenait une erreur matérielle ;

ARRETE

Article 1 : La parcelle cadastrée CR 0185 est adressée au **2 quater rue Victor Hugo**.

Article 2 : La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales. Elle est exécutoire à compter de sa réception.

Article 3 : La Directrice Générale des Services de la mairie, et toutes les autorités administratives compétentes sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Nanterre, le **31 JAN 2024**



Le Maire de Nanterre,

Raphaël ADAM